



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

SFP

Question écrite n° 10867

Texte de la question

M. Guy Hermier fait part à Mme le ministre de la culture et de la communication des vives inquiétudes de l'intersyndicale de la Société française de production à propos du plan social qui vient d'être présenté au comité d'entreprise. En effet, malgré l'abandon, en octobre 1997, de l'idée de privatiser ce secteur, ce plan se révèle conforme à celui envisagé pour cette même privatisation. Les principales interrogations de l'intersyndicale tournent autour de trois axes : la réduction du personnel et la suppression « de fait » de certains métiers ; la remise en cause d'emplois stables ; l'abandon à terme de la politique et également du contre-pouvoir culturel qu'apporte la SFP par rapport à l'audiovisuel privé. Le comité d'entreprise a élaboré un projet alternatif reposant sur une perspective de développement avec notamment le secteur public et prévoyant le remplacement des départs par des embauches de jeunes. En conséquence il lui demande les mesures qu'elle entend prendre pour que le plan du comité d'entreprise soit appliqué.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a annoncé, le 3 octobre dernier, l'abandon du processus de privatisation de la SFP. La ministre de la culture et de la communication s'est rendue le 24 novembre à Bruxelles pour présenter à M. Karel Van Miert, membre de la Commission européenne, le plan de redressement et de restructuration préparé par la nouvelle direction de la SFP. La Commission européenne a décidé le 21 janvier d'approuver les aides d'Etat que la réalisation de ce plan nécessite, ou a nécessitées dans le passé pour un total de 2,5 milliards de francs dont 850 millions de francs non encore versés. En considération du montant important que représente cette aide au regard du chiffre d'affaires annuel de la société (567 millions de francs en 1997), l'approbation de la Commission est expressément conditionnée à la mise en oeuvre effective du plan. Celui-ci vise à recentrer la SFP sur ses métiers de base, la production audiovisuelle et les prestations techniques, et à parvenir à court terme à l'équilibre de l'exploitation, moyennant une restructuration dont les composantes ont été définies de façon à amener la SFP au niveau de ses principaux concurrents, en termes de charges d'exploitation relativement aux perspectives de chiffres d'affaires. Le plan social qui accompagne cette restructuration comporte un ensemble de mesures qui font appel au volontariat, aux mesures d'âge et évite donc les licenciements « secs ». Dans ces conditions, la SFP devrait donc pouvoir opérer sur les marchés qui sont les siens à armes égales avec ses concurrents, ce qui n'a jamais été le cas jusqu'à présent, et devenir ainsi une entreprise équilibrant ses comptes et se développant au service de ses clients. L'actionnaire public ayant fait face à ses obligations, avec le consentement de la Commission « pour solde de tous comptes », l'avenir de la SFP est désormais entre ses mains.

Données clés

Auteur : [M. Guy Hermier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10867

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 1998, page 1118

Réponse publiée le : 20 avril 1998, page 2226